

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

**AT 2024/0039**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de couverture au 9 rue des Foussats, chez Mme TRICOT Marie, par l'entreprise SASU VJEG ATTILA, 32 rue Jules Verne 63100 CLERMONT-FERRAND, du 26 juillet au 8 août 2024,**

## **Article 1**

Pour permettre le stationnement du camion nacelle, la rue des Foussats (au niveau du n° 9) sera interdite à la circulation, du 26 juillet au 8 août 2024, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h..

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée. L'entreprise minimisera au maximum la gêne des riverains.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de Romagnat.

Fait à Tallende, le 25 juillet 2024

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

